



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°5 du 15 Septembre 2023

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



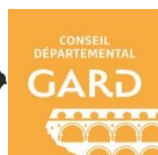
Comme la saison précédente il est **IMPERATIF** lors de la **non-transmission FMI**, de faire suivre au secrétariat par mail :

Le **tableau explicatif** concernant les problèmes rencontrés qui n'ont pas permis à l'aboutissement de la FMI ainsi que la **feuille de match papier** (documents en ligne sur le site du DISTRICT) et ce dès le lendemain du match.

MERCI de consulter le PV accompagnement des clubs expliquant toutes ces procédures qui a été envoyé dans les boîtes mails de tous les clubs.

NB : ces documents doivent être au format pdf et en pièces jointes du mail.

Aucun autre document ne sera pris en compte !!!!



 **COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS**

Procès-verbal n°5 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 14 Septembre 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL
Excusé :	Mr Pierre Jean JULLIAN
Assiste :	Mr Damien JURADO, Secrétaire Général

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 04 de la réunion du 05 Septembre 2023.

DESIGNATION DES EDUCATEURS – DEPT 1

Dans la continuité de la mise en place effective des **obligations de diplôme pour les éducateurs responsables d'équipes engagées au plus haut niveau de District et ce des U7 aux Seniors inclus**, nous vous demandons dès à présent de procéder à la désignation de votre éducateur responsable de l'équipe. Et ce avant le début du championnat.

A cet effet, un formulaire en ligne est mise en place.
[Cliquez ici \(https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm\)](https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm).

A défaut, un document papier est disponible en pièce jointe à ce courriel.



- Pour vos éducateurs qui ne respecteraient pas les minimums requis en terme de diplôme/module, des demandes de dérogations peuvent être faite auprès de la Commission Technique via les documents en pièces jointes à ce courriel. **Vous devez tout de même faire la démarche de désigner l'éducateur en question en amont.**

Pour rappel du règlement :

« Art. 10 - Obligation de diplôme

1. Les Clubs participants au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou un entraîneur titulaire au minimum du module de formation correspondant à la catégorie encadrée et titulaire d'une licence « Animateur fédéral », « Educateur Fédéral » à minima.

2. Par mesure dérogatoire, les Clubs participant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la seule et stricte condition que :

- ledit éducateur s'engage à participer à une session de formation du module/diplôme demandé pour sa catégorie et qui sera programmée au cours de la saison. En cas d'absence au module en question, la dérogation sera annulée sans préavis et ledit éducateur et son club seront considérés comme en infraction vis-à-vis de leur obligation de diplôme.

3. Par mesure dérogatoire, les Clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la double condition que :

- ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein de ce même Club durant les douze mois précédant la désignation,

- ledit éducateur soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme requis. À l'issue de la formation, et en cas de non-obtention du diplôme requis, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.

Ces dérogations susvisées ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du Club souhaitant en bénéficier le dépôt d'une demande formelle à la Commission Technique et Sélection. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission compétente que celle-ci s'applique.

4. L'éducateur ou l'entraîneur d'un Club soumis à une telle obligation ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner un autre Club. »

Nous vous rappelons qu'en 2022/2023, il vous a été accordé une saison de transition par la déclaration des Clubs en infraction SANS APPLICATION des AMENDES et POINTS RETRAITS PREVUS au règlement. Nous vous informons donc que cette saison 2023/2024 il sera fait application strict du règlement en matière d'amende et de retrait de point par la Commission Compétente (Articles 10, 10bis et 10 ter des RG du District).

COUPE OCCITANIE

Comme prévu sur le PV N°4 de la CCS du 05/09/2023 les rencontres suivantes ont été reprogrammées le mercredi 20/09/2023 à 20h00.

- ANDUZE R3 / NIMES CHEMIN BAS R2 se jouera le Mercredi 20/09/2023 à 20h00 sur le terrain de **ST JEAN DU PIN**
- VAL DE CEZE / BEAUCAIRE 30 se jouera le Mercredi 20/09/2023 à 20h00 sur le terrain de **TRESQUES**
- GENERAC / UCHAUD se jouera le Mercredi 20/09/2023 à 20h00 sur le terrain de **UCHAUD** (Match inversé)



- MANDUEL / MARGUERITES se jouera le Mercredi 20/09/2023 à 20h00 sur le terrain de **MARGUERITES Mas Praden**. Rencontre inversée.

LE TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} TOUR DE LA COUPE OCCITANIE AURA LIEU LE JEUDI 21/09/2023 AU SIEGE DU DISTRICT GARD LOZERE (Le 2^{ème} Tour se jouera le 1^{er} Octobre 2023)

FORFAIT GENERAL

Dépt 4 Poule D

Par courriel en date du 14/09/2023 Mr LEVET Président de US VALLABREGUES nous informe du Forfait Général de son équipe (Manque Effectifs)

Application de l'article 82.3.

Les points pris par l'équipe ayant rencontrée US VALLABREGUES sont retirés.

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée ou elle devait rencontrer VALLABREGUES.

Le classement de la Poule D est modifié en conséquence.

HOMOLOGATIONS

Dépt 1

Match N° : 26272258 Du 10/09/2023

AC PISSEVIN / FC CABASSUT 1

AC PISSEVIN battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule B

Match N° : 26274187 Du 10/09/2023

BOISSET GAUJAC FC 2 / JSO AUBROD 1

BOISSET GAUJAC FC 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule D

Match N° : 26298176 Du 10/09/2023

VALLABREGUES US 1 / US BOUILLARGUES 2

VALLABREGUES US 1 battu par forfait moins un point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUJER Cendrine



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°04 Commission Jeunes des Compétitions.

Réunion du :	Jeudi 7 Septembre 2023
À :	14H00 au siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU.. Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Stephan BROCCQ. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°3 de la réunion du 31.08.2023

COUPE GARD LOZERE

Les équipes 1 inscrites en championnat sont automatiquement inscrites en COUPE GARD LOZERE jeunes (art 9 alinéa 3 des RG DISTRICT).

Tour cadrage :

- Pour les U16/U17, le 21 Octobre pour les équipes ne
- Pour les U14/U15, les 30 septembre et 1^{er} Octobre 2023
- Pour les 16^{ème} de finales les 4 et 5 Novembre 2023

CHAMPIONNAT 2023/2024

1. MODIFICATIONS POULES

U18/U19



Le club de AIMARGUES-CABASSUT désengage son équipe en poule A (mail du 05.09.2023) .

Le club de LAUDUN CHUSCLAN engagé en poule B remplace l'exempt de la poule A.

U16/U17 D1

Conformément aux textes en vigueur (art 94) repêche les deux meilleurs 3^{ème} U17 D2 de la saison 2022/2023 à savoir :

POULES	EQUIPES	PTS	NBRE DE MATCHES JOUES	MOYENNE	CLASSEMENT
A	ST CHRISTOL LES ALES	36	18	2.00	Egalité
B	N. GAZELEC	44	20	2.10	Premier
C	ES THEZIERS	44	20	2.00	Egalité

(*) Départage par l'article 93 des RG du District alinéa 3.

AS SAINT CHRISTOL LES ALES

Nombre de buts marqués :74 Buts, encaissés 44 (1.81)

ES THEZIERS

Nombre de buts marqués : 67 Buts, encaissés 41 (1.634)

Les places vacantes sont attribuées a :

POULE A : AS SAINT CHRISTOL LES ALES

POULE B : N. GAZELEC GARD

U16/U17 D2

POULE A : AS SAINT CHRISTOL LES ALES 2

De la poule B passe en poule A. (12 équipes)

POULE B : SO AIMARGUES CABASSUT 2 prend la place en poule B (12 équipes)

POULE C : effectif (11 équipes)

2. MODIFICATIONS DES RENCONTRES

U18/U19

N. CASTANET/FC VAUIVERT du 09.09.23023 **reportée à une date ultérieure.**

U16/U17 D1

POULE A : AS ST CHRISTOL LES ALES/AIMARGUES CABASSUT du 09.09.2023 **est reporté au 23.09.2023 à 15H00 sur les installations de SAINT CHRISTOL LES ALES.**

POULE B : RC GENERAC/N. GAZELEC du 09.09.2023 **reporté au 23.09.2023 à 15H00 sur les installations de GENERAC.**

U16/U17 D2

Pas de dates disponibles avant les vacances scolaires de Toussaint. Les clubs ci-après, après entente entre les équipes, peuvent jouer en semaine.

POULE A :

AS ROUSSON/ST JEAN DU PIN

CALVISSON VAUNAGE/N. CHEMIN BAS

CHUSCLAN LAUDUN/PUJAUT

CAISSARGUES/GC UCHAUD



AIMARGUES CABASSUT 2/FC CANABIER

U14/U15 D1

POULE B :

LAUDUN CAVILLARGUES/POULX du 24.09.2023 est avancée au 23.09.2023 à 17H00 sur les installations de CHUSCLAN (accord des deux clubs).

U14/U15 D2

POULE A :

OL FOURQUES/FC PAYS VIGAN du 17.09.2023 aura lieu le samedi 16.09.2023 à 15H00 (accord des deux clubs).

3. REFONTE DES CHAMPIONNATS JEUNES

Texte voté en AG du 01.07.2023 (le détail est communiqué en annexe 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°05 Commission Jeunes des Compétitions.

Réunion du :	Jeudi 14 Septembre 2023
À :	14H00 au siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU. Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Stephan BROCCQ. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.



*A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).*

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°4 de la réunion du 07.09.2023

DESIGNATION EDUCATEUR RESPONSABLE EQUIPE – DEPARTEMENTAL 1 (et U14 Territoire)

Dans la continuité de la mise en place effective des **obligations de diplôme pour les éducateurs responsables d'équipes engagées au plus haut niveau de District et ce des U7 aux Seniors inclus**, nous vous demandons dès à présent de procéder à la désignation de votre éducateur responsable de l'équipe. Et ce avant le début du championnat.

A cet effet, un formulaire en ligne est mise en place :

[Cliquez ici \(https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm\)](https://forms.office.com/e/19MxxAvkRm).

A défaut, un document papier est disponible en pièce jointe à ce courriel.

- Pour vos éducateurs qui ne respecteraient pas les minimums requis en terme de diplôme/module, des demandes de dérogations peuvent être faite auprès de la Commission Technique via les documents en pièces jointes à ce courriel. **Vous devrez tout de même faire la démarche de désigner l'éducateur en question en amont.**

Pour rappel du règlement :

« Art. 10 - Obligation de diplôme »

1. Les Clubs participants au plus haut niveau de pratique départemental dans leur catégorie sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur ou un entraîneur titulaire au minimum du module de formation correspondant à la catégorie encadrée et titulaire d'une licence « Animateur fédéral », « Educateur Fédéral » à minima.

2. Par mesure dérogatoire, les Clubs participant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la seule et stricte condition que :

- ledit éducateur s'engage à participer à une session de formation du module/diplôme demandé pour sa catégorie et qui sera programmée au cours de la saison. En cas d'absence au module en question, la dérogation sera annulée sans préavis et ledit éducateur et son club seront considérés comme en infraction vis-à-vis de leur obligation de diplôme.

3. Par mesure dérogatoire, les Clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme est requise peuvent utiliser les services d'un éducateur ou d'un entraîneur non titulaire du diplôme requis, à la double condition que :

- ledit éducateur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein de ce même Club durant les douze mois précédant la désignation,
- ledit éducateur soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme requis. À l'issue de la formation, et en cas de non-obtention du diplôme requis, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.



Ces dérogations susvisées ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du Club souhaitant en bénéficier le dépôt d'une demande formelle à la Commission Technique et Sélection. Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission compétente que celle-ci s'applique.

4. L'éducateur ou l'entraîneur d'un Club soumis à une telle obligation ne peut en aucun cas être autorisé à entraîner un autre Club. »

Nous vous rappelons qu'en 2022/2023, il vous a été accordé une saison de transition par la déclaration des Clubs en infraction SANS APPLICATION des AMENDES et POINTS RETRAITS PREVUS au règlement. Nous vous informons donc que cette saison 2023/2024 il sera fait application strict du règlement en matière d'amende et de retrait de point par la Commission Compétente (Articles 10, 10bis et 10 ter des RG du District).

CHAMPIONNAT U15/U14 – Refonte 2024/2025

La commission,

Aux fins de constitution des championnats U15/U14 pour la saison 2024/2025,

Aux fins d'une application pratique et cohérente de l'article 11bis de l'annexe 14 des règlements généraux du District (championnats de jeunes),

Considérant que par une application stricte de cet article 11bis en l'état en configuration normale 2024/2025, ce sont 4 équipes D3 qui accèderaient à la division supérieure (D2),

Considérant que cette saison le Département 3 est exceptionnellement constitué de 3 groupes par décision de la Commission,

Considérant qu'avec la refonte des championnats pour la saison 2024/2025, il est opportun de garder le nombre d'accessions totales à 4 équipes maximum comme initialement prévu par cette article précité,

Par ces motifs,

Décide et acte, exceptionnellement et uniquement pour le passage de 2023/2024 à 2024/2025, la modification suivante de l'article 11bis alinéa d) et en d'autres termes :

Accéderont à la départemental 2 « les équipes U15 Départemental 3 classées à la 1^{ère} place de leur groupe au terme de la saison 2023/2024 ainsi que le meilleur 2^{ème} des 3 groupes. » (Soit 4 équipes)

COUPE GARD LOZERE

Le tirage du cadrage COUPE GARD LOZERE s'est déroulé le 7 septembre 2023 (voir site du District Gard Lozère).

Voir ANNEXE 1 : organisation de la COUPE GARD LOZERE .

Tour de cadrage :

- **U18/U19** : le samedi 4 novembre 2023
- **U16/U17** : le samedi 21 octobre 2023 (les 15 équipes en COUPE OCCITANIE ne sont pas dans ce cadrage)
 - 3 équipes exemptées : BEUCAIRE 30. FC CANABIER. AEC ST GILLES. Les équipes 2 ne jouent pas cette coupe.
- **U14/U15** : le dimanche 1/10/2023
 - Clubs exempts : MONOBLET, US PUJAUT, ENT REDESSAN-LES 3 MOULINS.

Les équipes désirant jouer le samedi 30.09.2023 doivent faire la demande par le réseau FOOT CLUB dans les conditions habituelles de l'article 91.

Pas de prolongation (tirs aux buts si nécessaire). Les frais d'officiels partagés entre les deux équipes.



MODIFICATIONS

4. MODIFICATIONS DES RENCONTRES

U18/U19 POULE A

N.CASTANET/VAUVERT FC du 09.09.2023 aura lieu le **23.09.2023 à 15H00** sur les installations de NIMES. (accord de la commission des jeunes).

U16/U7 D1 POULE A

SAINT CHRISTOL LES ALES/AIMARGUES CABASSUT du 09.09.2023 aura lieu le **samedi 23.09.2023 à 16H30** sur les installations de SAINT CHRISTOL LES ALES (accord des deux équipes)

U16/U17 D1 POULE B

RC GENERAC/N. GAZELEC du 09.09.2023 aura lieu le **samedi 23.09.2023 à 15H00** sur les installations de GENERAC (accordé par la commission)

U16/U17 D2 POULE A

ROUSSON/N. CHEMIN BAS du 08.10.2023 aura lieu le **samedi 7.10.2023 à 15H00** sur les installations de ROUSSON (accord des deux équipes)

U14/U15 D1 POULE A

AS SAINT PRIVAT DES VIEUX/CAISSARGUES du 17.09.2023 aura lieu le **samedi 16.09.2023 à 10H00** sur les installations de SAINT PRIVAT DES VIEUX (accord des deux équipes)

U14/U15 D1 POULE A

AS ROUSSON/VEZENOBRES CRUVIERS du 12.11.2023 aura lieu le **samedi 11.11.2023 à 15H00** sur les installations de ROUSSON. (accord des deux équipes)

U14/U15 D3 POULE B

US TREFLE/MONOBLET 2 du 17.09.2023 aura lieu le **samedi 16.09.2023 à 17H30** sur les installations de SOMMIERES. (accord des deux équipes)

U14 TERRITOIRE

AS ROUSSON/VEZENOBRES du 17.09.2023 aura lieu le **samedi 16.09.2023 à 16H00** sur les installations de ROUSSON. (accord des deux équipes).

**RENCONTRES DU 10.09.2023 remis à une date ultérieure =
Jouer en semaine ou pendant les vacances de la TOUSSAINT et par décision de la COMMISSION DES JEUNES**

U17 D2 POULE A

ROUSSON/ST JEAN DU PIN
AS CALVISSON VAUNAGE/N. CHEMIN BAS

U17 D2 POULE B

CHUSCLAN LAUN/PUJAUT



AIMARGUES 2/CANABIER

U17D2 POULE C

CAISSARGUES/UCHAUD

VESTRIC/ST JULIEN DE PEYROLAS ST PAULET DE CAISSON.

**REPORTS du 09 SEPTEMBRE 2023
SUITE A LA COUPE GAMBARDELLA.**

U18/U19 D1 POULE A

VERGEZE/ALES RAIJA aura lieu le samedi 23.09.2023 à 15H00 sur les installations de VERGEZE

UCHAUD/POULX aura lieu le samedi 23.09.2023 à 15H00 sur les installations d'UCHAUD.

U16/U17 D1 POULE A

FOOT TERRE DE CAMARGUE/US TREFLE du 10.09.2023 est remis à une date ultérieure. FOOT TERRE de CAMARGUE qualifié en COUPE GAMBARDELLA.

U16/U17 D1 POULEA

N. LASSALIEN/POULX aura lieu le samedi 23.09.2023 à 15H00 sur les installations de NIMES.

U16/U17 D1 POULE A

N. PISSEVIN VALDEGOUR/VERGEZE aura lieu le samedi 23.09.2023 à 15H00 sur les installations de NIMES.

**PROCHAIN TOUR COUPE GAMBARDELLA
Aura lieu les 23 et 24 SEPTEMBRE 2023.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT
B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE
JP RIEU



ANNEXE 1

COUPE GARD LOZERE JEUNES 2023/2024

U19/U17/U15

Organisation générale

U19 : 18 équipes engagées

Tour de cadrage : le 04.11.2023 à 15H00

2 matches disputés par 4 clubs (14 exempts)

1/8 FINALE : le 13 janvier 2024

8 MATCHES disputés par les 2 vainqueurs du cadrage + 14 exempts (soit 16 clubs)

U17 : 46 équipes engagées (U19 D1 + 27 D2)

TOUR DE CADRAGE : le samedi 21.10.2023 pour les équipes ne jouant pas la coupe Occitanie.

14 matches disputés par 28 clubs/18 clubs exempts.

1/16 FINALE : le 4 novembre 2023

16 matches disputés par les 14 vainqueurs du tour de cadrage + les 18 clubs exempts (soit 32 clubs)

U15 : 61 équipes engagées (20D1 +18 D2 +23 D3)

TOUR DE CADRAGE : le 1^{er} octobre 2023 à 10H00

29 matches disputés par 58 clubs / 3 clubs exempts.

1/16 FINALE : le 5 novembre 2023

16 rencontres disputées par les 29 vainqueurs du tour de cadrage + les 3 Clubs exempts (soit 32 clubs).



COMMISSION DES FEMININES

Procès-verbal n°3 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 8 septembre 2023
À :	9 H au district
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes GRECO Nadine et JOLY Martine, (Mr Damien JURADO assiste à la réunion)
Excusés :	Mme Stéphanie ALBEROLA, MM. Michel COLLADO, Christian TAVES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 23/08/2023.

U15 F à 8

À la suite du désistement de l'équipe de MANDUEL, la reprise du championnat pour les 2 poules aura lieu le **30 septembre**.

Rassemblement féminin

La journée départementale des féminines U12 à U15 (du 14 octobre) a été reportée au Samedi 21 octobre.

Ce rassemblement est ouvert à toutes les licenciées de ces catégories et aux non licenciées (chaque joueuse peut amener une ou plusieurs copines désirant pratiquer le football).

Foot Animation - FEMININES

IMPORTANT – NOUVEAUTE

Pour cette saison 2023/2024, en lien avec la commission du Foot d'animation :

- 1/ Mise en pratique de plateaux spécifiques 100% féminin autorisant 3 catégories d'âge :
- Un plateau U6-U7-U8 en Foot à 4
 - Un plateau U9-U10-U11 en Foot à 5



Et en fonction des équipes engagées.

2/ Organisation de plateaux U10/U11 - 100% féminin -

Il suffit seulement de 9 équipes pour pouvoir créer cela.

La commission demande donc aux clubs qui seraient intéressés de contacter le District par mail,

3/ En pour parler avec le district de l'Hérault pour faire un Inter District en U12/U13 F - 100% féminin -

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Nadine GRECO

Sainte-Anastasie : la jeunesse à la relance

Grand jour, ce dimanche 10 septembre, à Sainte-Anastasie. Pour le compte de la première journée du championnat de division 4, dans la poule B, l'association sportive locale recevait la réserve de l'US du Trèfle.

La petite histoire retiendra que cette rencontre s'est soldée par une victoire des visiteurs au terme d'un match placé sous le signe de l'offensive (4-5). C'était le grand retour en compétition de Sainte-Anastasie. Dans ce village au bord du Gardon, il n'y avait plus le moindre club depuis le Covid. On doit cette création à deux jeunes garçons âgés de 21 ans, copains depuis les années lycées.

Le premier est Nicolas Wazner Milani. Il est étudiant en master immobilier et gestion de patrimoine. Le second, un enfant du village, est Ewan Bassier, étudiant aussi mais en administration économique et sociale. « *On a vite compris qu'on ne pourrait pas faire carrière dans le foot. Alors on s'est lancé dans une carrière de dirigeant* », dit avec humour Nicolas Wazner Milani. « *Plus sérieusement, ajoute-t-il, on voulait construire un truc, relancer une équipe senior. Il y a dans le village un très beau stade avec un terrain synthétique, qui est aussi occupé par la Regordane. Il aurait été dommage de ne pas en profiter.* »

Les deux jeunes dirigeants sont allés faire part de leur projet à Gilles Tixador, le maire de la commune. « *Il était très enthousiaste car il voulait lui aussi un club dans le village* », précise le dirigeant.

Les deux coprésidents ont bâti un effectif d'une vingtaine de joueurs dont il font bien évidemment partie. « *Avec Ewan, on a fait venir des joueurs que l'on connaissait. Comme on voulait avant tout un bon état d'esprit, on a identifié dans nos entourages respectifs des gars susceptibles de créer un bon groupe* », poursuit Nicolas Wazner Milani.

Ce sont Jérôme Martin et Andy Bassier qui font office d'entraîneurs. Le premier, trentenaire, est à la tête d'une entreprise locale, MJ Renov, qui donne un sérieux coup de main financièrement au club. Le second, frère d'un des deux présidents, est étudiant en Staps et apporte ses connaissances en matière de préparation physique. « *On a débuté l'entraînement fin juillet. On ne s'est pas inscrit en coupe de France. On s'est contenté de matches amicaux. On en a gagné un contre Aubord et perdu les deux autres contre Manduel et Saint-Laurent-des-Arbres* », dit encore Nicolas Wazner Milani.

A terme, il ne déplairait pas aux dirigeants de ce nouveau club de lancer progressivement d'autres catégories. Mais chaque chose en son temps. Place d'abord au championnat de D4. Pas d'objectif particulier dans un premier temps. « *Lors de la première partie de saison, on va d'abord se tester. En fonction de nos capacités, on définira un objectif* », conclut le coprésident.



Fin de l'officiel ...